



Tapissier, pas uniquement un métier-passion !



Fauteuils Mustroom - Atelier Thyse / Photo: Eric Pothier

C'est avant tout le cumul d'une grande polyvalence et une maîtrise de nombreuses compétences.

Mais avant de définir ces professionnels par ce qu'ils produisent, il convient de rappeler qu'un tapissier accompli a réalisé un parcours de formation initiale et d'expériences professionnelles de 7 à 10 ans pour atteindre une maîtrise suffisante lui permettant d'envisager de s'installer à son compte, ouvrir un atelier, parfois une boutique.



Xxxxxx - Magali Voinin / Photo: Xavier De Blasier

Un parcours cumulant l'apprentissage suivi d'expériences dans différents ateliers.

La formation initiale apporte les fondamentaux. C'est-à-dire la connaissance des matières et matériaux, l'apprentissage du geste, celui des machines, des techniques et des bases du métier.

Le parcours professionnel, le plus souvent en tant que salarié dans divers ateliers permet quant à lui d'acquérir l'expérience des nombreux cas uniques ou particuliers, car aucun ouvrage n'est parfaitement semblable à un autre. Que ce soit pour la restauration de fauteuils, la réalisation de A à Z d'un canapé neuf ou bien encore la création de décors et leur installation : on ne devient pas tapissier en 6 ou 9 mois, voire même en 2 ans, durée de scolarité minimale pour obtenir un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle). Il faut du temps, il faut multiplier les ateliers et les d'expériences avant de pouvoir être vraiment à l'aise dans ce métier d'une complexité souvent insoupçonnée.

Être un tapissier accompli suppose la maîtrise de gestes et de techniques différents pour la mise en œuvre de matériaux multiples au services d'objets très divers : travailler une soie, un tissé ou un tissu contemporain est très différent, de même que réaliser un canapé ou, un décor ou l'installer. Enfin, lorsque l'on s'installe à son compte en tant qu'artisan, s'ajoutent la maîtrise des compétences du gestionnaire, du commercial et désormais celle du communicant ! Enfermer ce métier dans l'expression « métier-passion » est une expression insuffisante et trompeuse.



Xxxxxxxx - Photo: Xxxxxxxx

Une pratique professionnelle aux dimensions multiples.

Le métier de tapissier est composé de trois métiers différents et complémentaires parfois difficile à réunir en une seule personne. *Tapissier en siège*, *tapissier en couture* et *tapissier-villier* sont les trois dimensions de ce métier très complet. Le tapissier en siège, comme son appellation l'indique, restaure, rénove ou fabrique les objets appartenant à la vaste famille des produits rembourrés. Le *tapissier en couture* est centré sur la réalisation des décors de porte, de fenêtres ou des murs. Il réalise des rideaux, des voilages ou encore des stores. Enfin, le *tapissier-villier* est celui qui installe (il va en ville) et organise les chantiers allant de la tenture murale aux décors de fenêtres. Les catégories *couturier* et *villier* sont moins représentées parmi les professionnels. Sans que l'on sache vraiment pourquoi, ces deux spécialisations n'intéressent que très peu de candidats dans les choix des entrants en formation ou des nouveaux entrepreneurs du secteur.



CONDAMNÉS AUX STYLES HISTORIQUES ?

Une imagerie assez persistante réduit les tapissiers à des restaurateurs ou des rénovateurs de meubles plutôt vintage ou anciens. Pourtant les compétences de ces professionnels ne les confinent pas uniquement au rafraîchissement ou à la rénovation d'un fauteuil de style Voltaire, Napoléon III ou de chaises Louis XV.

Le contemporain, la modernité sont à leur portée. Se spécialiser dans un registre de style est autant affaire de goût du professionnel que celui de sa clientèle. Par-delà la rénovation ou la restauration d'une pièce de style historique ou du XX^e siècle, nombreux sont les tapissiers qui proposent des réalisations totalement en phase avec l'époque actuelle. Soulignons également que la clientèle de ces artisans ne se limite pas à celle des particuliers et à l'univers domestique mais s'est installée dans de nombreux espaces professionnels tels que l'hôtellerie et la restauration, les lieux d'accueils (d'entreprises, d'administrations ou institutions diverses).

L'AVENIR DU METIER ET DES PROFESSIONNELS

Devenir tapissier ? Quels-sont les parcours ?

Comment se prépare-t-on pour devenir tapissier, et dans la plupart des cas, devenir artisan-tapissier ? Deux grandes voies et trois grands opérateurs proposent les parcours de formation initiale pour accéder à ce métier via, en première étape, l'obtention d'un CAP. Les deux grandes voies sont l'enseignement professionnel technique diffusé par les Lycées professionnels pour la plupart du réseau de l'Éducation nationale, l'autre voie est celle de l'apprentissage principalement diffusé par les Centres de Formation d'Apprentis le plus souvent attachés à une Chambre de Métier ou bien aux réseaux des Compagnons. De leur côté, les employeurs de l'artisanat, tapissiers chefs d'entreprises, privilégient le recrutement de personnes issues de l'apprentissage.

L'Éducation nationale propose un parcours allant jusqu'à un niveau licence en obtenant successivement un CAP, puis un Brevet Professionnel ou un Bac pro. Au-delà, il est possible d'aller jusqu'à un DNMADE. Ce diplôme est de création trop récente pour en mesurer aujourd'hui l'intérêt pour le monde professionnel. Côté apprentissage, le parcours est celui de l'obtention d'un CAP, complété par un Brevet Professionnel et l'on peut aller jusqu'à un BTM (Brevet Technique de Métiers mention Tapissier) de niveau équivalent à un Bac pro, mais plus professionnel. En revanche, l'apprentissage ne permet pas d'aller au-delà ou de rejoindre un DNMADE.

Il reste à mentionner une voie d'accès parallèle au métier, en progrès constant depuis plus de 20 ans : celle de la reconversion avec toutes ses difficultés et ses limites. Les difficultés vont au-delà de la technicité ou du geste, la « reconversion » n'est pas que professionnelle, il s'agit souvent d'un changement de projet de vie et de mode de vie qui accompagne une reconversion*. Deux opérateurs majeurs peuvent être mentionnés : l'AFPA et les Greta.



Les prémices d'un renouveau à l'œuvre...

Après avoir frôlé l'extinction, ou à minima le statut de « Métier rare », et suite à une forte période de décroissance démographique (nombre d'entreprises en activité, nombre de professionnels formés puis installés) depuis le mi-temps des années 90, une certaine stabilité s'est installée et un renouveau semble poindre. On peut évaluer à 3 500 le nombre d'entreprises en activité sur le territoire, avec ou sans atelier. Il faut toutefois souligner que plus de 9 entreprises sur 10 n'emploient que leur créateur et n'emploient aucun salarié.

Depuis la crise sanitaire un renouveau se profile. La clef en est certainement la féminisation avérée du métier. En effet, plus de 7 tapissiers sur 10 sont des dames. Et celles-ci apportent un regard neuf tout à la fois sur le Métier, sa pratique, la vision de l'entrepreneuriat, l'attention à la clientèle et ses attentes. Ce renouveau se traduit aussi par un recours plus important à l'apprentissage et une recherche active de collaborateurs salariés, signes de confiance en l'avenir.

À la féminisation, s'ajoute un deuxième moteur œuvrant en faveur d'un avenir favorable : celui des attentes croissantes des consommateurs en relation avec une recherche de sens dans leurs achats. À l'identique de ce qui se produit dans le secteur de l'habillement, ceux-ci sont en attente de produits plus responsables sur le plan environnemental. Sui plus est : les législations européennes (Directives climatiques) et nationales (Loi AGECE) renforcent ces tendances structurantes.

Des métiers tout sauf ringards !

Un avenir se dessine donc pour ces métiers qui, s'ils sont issus de métiers traditionnels, s'affirment comme des métiers engagés dans la modernité. Il faut accorder les lignes des objets ou leur design aux contraintes et aux potentiels de matériaux nouveaux, moins polluants, réemployables ou recyclables. L'artisanat ne peut que se sentir à son aise dans ces nouvelles contraintes. La logique du « gâchis » ou du « bon à jeter » caractérisant la société du XX^e siècle n'a jamais fait partie de la culture et de l'héritage professionnels des artisans. Les tapissiers accomplis ont l'opportunité d'écrire de belles pages pour leur Métier et leurs entreprises. Le *Label Artisan Tapissier de France* créé par la profession a pour vocation de contribuer à faire connaître et valoriser l'excellence et les compétences des tapissiers !



Les filières et les lieux de formation initiale et continue :
www.institut-metiersdart.org

* Reconversion professionnelle :
AFPA • www.afpa.fr
Greta • www.maformation.fr

Le Compagnonnage :
www.lecompagnonnage.com

Label de qualité et informations pour les professionnels :
www.unama.org
www.artisanstapissiers.fr

Découvrez notre label et suivez-nous sur :

f / Artisans Tapissiers de France
WWW.ARTISANSTAPISSIERS.FR

